

FICHE D'UTILISATION DE PREPARATION MAGISTRALE QUETIAPINE 50 mg gélule à libération immédiate

Ce médicament est un antipsychotique dont la substance active est le fumarate de quétiapine. Il a été préparé sous forme de gélules à libération immédiate en remplacement de médicaments à base de fumarate de quétiapine sous forme de comprimés à libération prolongée (LP) lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles.

ATTENTION

Les préparations magistrales nécessitent de respecter la dose journalière prescrite.

1. Quelle est la particularité de ce médicament ?

Ce médicament est une préparation magistrale présentée en gélule. Chaque gélule contient 50 mg de quétiapine. Les gélules sont préparées par des pharmacies spécialisées.

2. Quelles sont les informations à connaître sur ce médicament ?

Pour une information plus complète, consultez la notice de la spécialité Xéroquel LP 300 mg, disponible sur la base de données publique des médicaments (<https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/> ou en flashant ce QR code), ou celle de toute autre spécialité générique (Quétiapine LP) du même dosage.



ATTENTION

La quétiapine en gélules à libération immédiate peut augmenter les effets de somnolence et de vertiges, notamment au début du changement des comprimés à libération prolongée (LP) vers les gélules à libération immédiate, ou lors de la prise de ces gélules le matin. Signalez à votre médecin tout effet indésirable ou symptômes que vous jugez inhabituels ou si vous avez l'impression que le traitement n'agit pas comme d'habitude.

Ne conduisez pas de véhicule ou n'utilisez pas d'outils ou de machines avant de savoir quels effets ces gélules auront sur vous.

3. Comment prendre ce médicament ?

Votre médecin ou pharmacien vous expliquera les modalités de prise des gélules à libération immédiate.

- Vous devez respecter la dose habituelle quotidienne en forme à libération prolongée (LP) prescrite par votre médecin, mais le moment de la prise peut être différent.

Par exemple : si vous prenez 50 mg de quétiapine LP par jour, il faudra prendre une gélule de 50 mg LI le soir au coucher.

- La première dose de la formulation à libération immédiate doit être prise environ 24 heures après la dernière dose de la formulation à libération prolongée (LP).
- Le moment de prise dans la journée dépendra de la dose en forme à libération prolongée (LP) prescrite par votre médecin :
 - Prenez la dose complète en une prise le soir, si la dose prescrite par le médecin pour la forme à libération prolongée (LP) est de 300 mg ou moins ;
 - Prenez en deux prises (matin et soir au coucher) si la dose prescrite par le médecin pour la forme à libération prolongée (LP) est de 400 mg ou plus. Dans ce cas vous devrez respecter un intervalle de 8 à 12 heures entre les prises.
- Les gélules à libération immédiate sont réalisées à partir de la même substance active que les comprimés que vous prenez habituellement et a les mêmes effets. Cependant, la forme en gélule peut être absorbée de façon légèrement différente par l'organisme. **Si vous ressentez des changements ou des effets inhabituels, notamment des vertiges ou de la somnolence dans la journée, en particulier suite à la prise en forme à libération immédiate le matin, consultez votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.**
- **Instructions concernant la prise de ce médicament :**
 - Avalez la gélule avec un verre d'eau sans l'ouvrir ;
 - Vous pouvez prendre vos gélules avec ou sans nourriture ;
 - Ne prenez pas de pamplemousse lorsque vous prenez les gélules de quétiapine. Il peut modifier l'activité du médicament ;
 - N'arrêtez pas la prise de vos gélules, même si vous vous sentez mieux, à moins que votre médecin ne vous le dise ;
 - Respecter un intervalle de 8 à 12 heures entre les prises

4. Quelles sont les conditions de conservation et la durée de péremption de ce médicament ?

- Conditions de conservation :
 - Conserver à température ambiante (15°C à 25°C)
 - Conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière
 - Tenir hors de la vue et de la portée des enfants
- Date de péremption :
 - Ne pas utiliser ce médicament après la date de péremption indiquée sur le pot/la boîte.

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ VOTRE PHARMACIEN OU VOTRE MEDECIN

Déclaration des effets indésirables

Si vous présentez un effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables auprès de votre Centre régional de pharmacovigilance ou directement via le système national de déclaration : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr



Pour déclarer tout effet indésirable :
www.signalement-sante.gouv.fr

Pour vous informer sur ces médicaments :
www.base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/